



LAURÉATS PROVINCIAUX 2025

Guide explicatif

Période d'admissibilité : 1^{re} janvier 2025 au 31 décembre 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Descriptions des prix :

- **Prix nationaux de Patinage Canada** : ces prix sont réglementés par les critères émis par Patinage Canada et ils sont les mêmes partout au pays. La reconnaissance de ces prix va jusqu'à l'échelle nationale.
- **Prix de section de Patinage Canada** : ces prix sont réglementés par les critères émis par Patinage Canada et ils sont les mêmes partout au pays. La reconnaissance de ces prix ne va pas au-delà de notre section;
- **Prix honorifique de Patinage Québec** : ces prix sont propres à Patinage Québec, pour honorer des bénévoles, officiels, athlètes et entraîneurs, en dehors des prix de section et nationaux;
- **Prix de région** : une région peut avoir différents prix qui lui sont propres. Ces prix ne sont pas ceux de Patinage Canada;
- **Prix de club** : un club peut avoir différents prix qui lui sont propres. Ces prix ne sont pas ceux de Patinage Canada;

2. Le comité de **sélection provincial** est constitué comme suit :

- Un membre du conseil d'administration de Patinage Québec;
- La coordinatrice aux programmes de patinage et à l'Équipe du Québec;
- Six (6) représentants régionaux ou personnes impliqués dans les régions.

La sélection des lauréats se fait par vote majoritaire entre les membres du comité de sélection provincial.



3. Le comité de **sélection régional** est idéalement constitué comme suit :

- Membres du conseil d'administration;
- Le responsable du programme des tests;
- Le responsable du développement des patineurs;
- Un ou deux représentants des clubs de la région.

4. Le comité de **sélection d'un club** est idéalement constitué comme suit :

- Membres du conseil d'administration;
- Le responsable du programme Patinage Plus;
- Le responsable du programme des tests et/ou compétitions;
- Un ou deux représentants des clubs qui ne siègent pas au niveau régional.

Les personnes qui siègent au comité de sélection des clubs ou écoles, des régions ou du comité provincial peuvent être mises en candidature pour l'année de leur mandat. Cependant, elles ne pourront pas participer à la sélection du lauréat dans la catégorie où elles sont mises en candidature.

5. Les clubs doivent respecter les processus établis par leur région respective concernant les prix de région.

6. Tous les candidats doivent être membres affiliés d'un club ou école de la Section du Québec et membres en règle de Patinage Canada. Leur numéro de membre doit être inscrit sur le formulaire.

7. Il n'y a aucun critère d'âge pour les prix de section et les prix nationaux, à l'exception du prix de section de l'Athlète de la voie d'accès au podium.



8. Points à considérer dans l'utilisation de certaines grilles de calcul :

- **Grille Patinage Plus :**

Un seul pointage doit être attribué, correspondant au nombre total d'étapes franchies pendant la période d'admissibilité.

- **Grille Patinage STAR :**

Les points sont accordés pour chaque test réussi.

Pour les compétitions, seuls les points associés au **meilleur résultat obtenu** sont comptabilisés, et ce, pour **une seule compétition dans une seule discipline**.

- **Grille de l'Athlète de la voie d'accès au podium de section :**

Pour la section « compétition », les points liés à la catégorie de compétition ne peuvent être attribués qu'une seule fois, et correspondent à la catégorie la plus élevée dans laquelle l'athlète a concouru durant la période d'admissibilité.

- **Attribution des points de compétition (colonnes D à S) :**

Les points de compétition doivent être accordés pour chaque compétition à laquelle l'athlète a participé.

9. Un athlète ayant également un statut d'entraîneur* peut être éligible aux prix suivants :

- Prix Hommage Manon Perron;
- Prix de l'Athlète Adulte de section;
- Entraîneur bénévole de Section;
- Entraîneur du parcours STAR.
- Prix de l'athlète de la voie d'accès au podium, selon les critères en vigueur, s'il est un athlète identifié par Patinage Québec (Excellence, Élite, Relève ou Espoir).

* Aussitôt que celui-ci a payé sa cotisation d'entraîneur à Patinage Canada, il devient officiellement entraîneur.



REMISE DE DOCUMENTS

Pour les clubs et écoles

Les clubs et les écoles doivent transmettre les documents de leurs lauréats à leur association régionale, conformément aux directives de celle-ci. En aucun cas ils ne doivent compléter le dossier de leurs gagnants sur le site de Patinage Canada. Ils doivent plutôt utiliser et remplir les **formulaires officiels** disponibles sur le site de **Patinage Québec**.

Pour les régions

Les régions doivent sélectionner **un seul lauréat par prix** parmi toutes les candidatures soumises par leurs clubs et écoles. Elles doivent ensuite transmettre à **Patinage Québec uniquement leurs gagnants**, et ce, avant la date limite mentionnée dans le présent guide. En aucun cas les régions ne doivent compléter le dossier de leurs gagnants sur le site de Patinage Canada. Elles doivent plutôt déposer **l'ensemble des formulaires de candidature** dans **leur dossier régional attitré sur SHAREPOINT**.

IMPORTANT : Veuillez porter une attention particulière à l'épellation des noms des candidats.

Photos

Toutes les candidatures doivent obligatoirement être soumise avec une photo de format .png ou .jpg pour chaque prix.

Les clubs/écoles et régions doivent soumettre un candidat pour les prix ci-dessous, en y incluant les formulaires officiels de candidature.

- Tous les documents doivent être nommés tel qu'indiqué : PRIX-NOMPRÉNOM;
- - Exemple : PrixNationalEntraîneur_Jolicoeur_MarieJosée



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

DATES DE SOUMISSION

Date limite de candidature pour les clubs et régions			
	Clubs	Région	Section
Prix national club/école			
Prix national du bénévole			30 mars 2026
Prix national des officiels			
Prix national des entraîneurs			
Prix des athlètes de Patinage Plus de section			
Prix des athlètes de Patinage STAR de section			
Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section	18 janvier 2026	15 février 2026	
Prix de l'assistant(e) de programme de section			
Prix des entraîneurs bénévoles de section			
Prix des officiels de section			N/A
Prix commémoratif Elizabeth Swan de section			
Prix des bénévoles de section			
Prix des athlètes de patinage adapté de section			
Prix des athlètes adultes de section			
Prix des bénévoles régionaux			
Prix hommage Manon Perron		22 février 2026	



CRITÈRE DE NOMINATIONS DES PRIX DE SECTION

Prix des athlètes de Patinage Plus de section

Le but du prix de Patinage Plus est de reconnaître les patineurs qui ont fait preuve d'enthousiasme et de dévouement au programme Patinage Plus durant la saison. Les critères sont :

- Être inscrit au programme de Patinage Plus pour la saison en cours;
- Démontrer une attitude positive;
- Démontrer le désir d'apprendre et d'améliorer ses habiletés;
- Faire preuve de coopération;
- Participer pleinement.

Prix des athlètes STAR de section

Le Prix des athlètes STAR de section a pour but de reconnaître les patineurs qui ont fait preuve de détermination et d'engagement envers le programme STAR. Les gagnants de ce prix ont montré leur passion pour le sport et connu du succès tout au long de la saison, non seulement dans le système de tests STAR, mais aussi dans le développement de leurs compétences personnelles et leur croissance. Les critères sont :

- L'athlète doit avoir passé au moins 1 test complet dans l'une des disciplines (Style Libre, Habilétes, Danse et Artistique);
- Les gagnants de ce prix ne doivent pas s'être inscrits ou avoir concouru dans une catégorie de la voie d'accès au podium (niveau pré-novice ou supérieur), dans une compétition de qualification de section, durant la saison de patinage en cours.
- Sa participation et son succès personnel;
- L'accomplissement ou la réalisation de l'athlète au travers du programme de patinage STAR;



- L'athlète doit démontrer l'esprit sportif et sa passion pour le sport;
- L'athlète est à la recherche de nouveaux buts;
- L'équilibre entre le patinage et les autres aspects de la vie;
- Sa capacité de redonner au sport en aidant au niveau du club (ex : assistant(e) de programme, bénévolat, etc.)

Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section

Les candidat·e·s doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé·e de moins de 16 ans au 1er juillet pour les athlètes en simple ;
- Pour les athlètes en couple ou en danse, les deux partenaires doivent être âgés de moins de 18 ans au 1er juillet.
- S'être classé·e·s parmi les dix premiers aux Championnats de la section Québec – Junior et Senior ou aux Championnats de la section Québec – Sans-limites à Novice, dans l'une des catégories suivantes : Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior.
- Faire preuve d'un comportement exemplaire, représenter un modèle positif pour leurs pairs et constituer une source d'inspiration pour la relève.
- Combiner l'entraînement sur glace et hors glace dans le but d'atteindre les objectifs de performance en compétition.

Couple/équipe de patineurs qui représente deux régions différentes :

Si un couple de patineurs représente deux régions différentes, seulement une région doit soumettre le dossier. Donc, les deux régions doivent se coordonner pour monter le dossier et choisir qui soumettra la candidature.



Prix de l'assistant(e) de programme de section

Le prix de l'assistant(e) de programme de section a pour but de reconnaître celui/celle qui est dévoué(e) et passionné(e), qui partage continuellement la vision de Patinage Canada avec tous les participants du programme. Ce prix est décerné à la personne qui est, non seulement un grand atout pour l'équipe d'entraînement sur la glace, mais démontre aussi son engagement hors glace en offrant son appui et assistance au club et à ses membres. Les critères sont :

- A fait une contribution importante à son club, ayant aidé des patineurs, entraîneurs ou des cadres du club avec les programmes sur glace et hors glace;
- Est un excellent modèle qui inspire les autres à vivre la joie du patinage;
- Montre une capacité de s'engager à long terme dans le sport du patinage artistique, dans la collectivité, dans un rôle d'entraîneur ou de bénévole.

Prix du bénévole de section

Ce prix est décerné à un(e) bénévole adulte, actif(ve) et actuellement inscrit(e) à Patinage Canada, dont les efforts ont produit des résultats précis et positifs dans sa section respective. (Voir tableau aide-mémoire dans l'annexe 1). Les critères sont :

- Personne dont les contributions reflètent sa passion pour le sport et ses participants;
- Personne qui est un modèle exemplaire pour d'autres bénévoles, patineurs et/ou entraîneurs;
- Au moins cinq (5) ans de bénévolat dans le sport du patinage artistique;
- Connaissance et intérêt relativement à l'orientation future du sport.

Note : Les officiels ne sont pas éligibles à ce prix pour les contributions à titre d'officiel. Un officiel devient éligible pour des activités bénévoles autres qu'en tant qu'officiel.



Prix commémoratif Elizabeth Swan de section

Ce prix a pour but de reconnaître le dévouement et la contribution d'une personne à la discipline du patinage synchronisé au Canada. Les critères sont :

- Bénévole adulte actif (y compris les officiels, les organisateurs d'évènements, les administrateurs et les représentants, etc.) reconnu pour sa contribution au patinage synchronisé;
- Bénévole qui reflète des caractéristiques d'Elizabeth Swan : dévouement, persévérance, engagement, passion et esprit sportif;
- Qui a un grand désir et intérêt en ce qui concerne la promotion de la discipline du patinage synchronisé à l'intérieur et à l'extérieur du monde du patinage;
- Personne qui est consciente du développement de tous les niveaux du patinage synchronisé et l'appui;
- Personne qui a consacré au moins 2 ans à la discipline du patinage synchronisé en tant que bénévole.

Prix des entraîneurs bénévoles de section

Ce prix sera remis à un entraîneur professionnel qui aura contribué au milieu de l'entraînement par ses efforts de bénévolat au niveau du club, de la région, de la section ou au niveau national.

Ce prix est axé sur les contributions bénévoles faites par les entraîneurs professionnels au sport de patinage. Les critères sont :

- Actif qui est actuellement inscrit et en règle auprès de Patinage Canada et détient au moins le statut certifié d'entraîneur de Patinage Plus ou d'entraîneur régional STAR du PNCE;
- Qui contribue bénévolement du temps, en plus du temps d'entraînement professionnel au niveau du club, de la région, de la section ou au niveau national;
- Qui inspire les autres à vivre la joie du patinage;
- Qui a montré son engagement envers le perfectionnement du sport du patinage.



Prix des officiels de section

Ce prix sera remis à un(e) représentant(e) technique, évaluateur(trice), juge, arbitre, contrôleur(se) technique, spécialiste technique et spécialiste de données, qui est actuellement inscrit(e) à Patinage Canada. Les critères sont :

- Personne étant active au niveau de la section ou à un niveau inférieur depuis au moins cinq années;
- Connaissance éprouvée des règles, politiques, philosophies et programmes de Patinage Canada;
- Partage les réglementations à jour aux autres officiels, athlètes, entraîneurs et administrateurs dans le but de perfectionner le patinage au Canada;
- Personne qui a offert un service de qualité au niveau de la section et dans l'organisation en général.

Prix des athlètes de patinage adapté de section

Ce prix sera remis à un(e) athlète qui participe en tant qu'athlète de patinage adapté et/ou aux Olympiques spéciaux. Les critères sont :

- Démontre une passion pour le sport;
- Contribue à un environnement de patinage accueillant et positif;
- Vise la croissance personnelle et de nouveaux objectifs;
- Inspire la communauté de patinage.



Prix des athlètes adultes de section

Ce prix a pour but de reconnaître les patineurs adultes qui ont fait preuve d'engagement et de passion pour le sport. Les gagnants de ce prix ont montré leur passion pour le sport et connu du succès tout au long de la saison, en ce qui a trait au développement de leurs habiletés personnelles, à leur croissance et à leurs objectifs. Les critères sont :

- Être âgé de 18 ans ou plus et ne pas avoir été inscrit ou concouru dans une catégorie (niveau Pré-Novice ou supérieur) de parcours du podium, à une compétition de qualification de section durant la saison de patinage en cours;
 - Refléter l'essence des parcours Vie active/Compétitif pour la vie ;
 - Participation active;
 - Succès personnel;
 - Esprit et passion du sport;
 - Recherche de nouveaux objectifs;
 - Équilibre dans le patinage et d'autres aspects de la vie;
 - Capacité de redonner au sport.
- Être un modèle de rôle exemplaire et une inspiration pour d'autres bénévoles, patineurs et/ou entraîneurs;
- Montrer un grand intérêt envers l'amélioration et l'orientation future du sport.



CRITÈRE DE NOMINATIONS DES PRIX NATIONAUX

Prix national club / école

Ce prix sera décerné à un club ou à une école qui fait preuve d'un rendement exceptionnel, illustre les valeurs de Patinage Canada, maintien ou accroît son nombre d'adhérents, respecte ou dépasse toutes les normes de prestation de programmes, démontre une solide collaboration entre ses bénévoles, ses entraîneurs et ses administrateurs, utilise des stratégies novatrices pour le marketing et les médias sociaux et cultive un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif.

Les critères sont :

- Être un club ou une école en exploitation et opérationnel, inscrit et en règle;
- Démontrer son appui de toutes les normes d'exécution des programmes, les respecter ou les dépasser;
- Maintenir ou accroître son nombre d'adhérents.
- Maintenir ou hausser le nombre d'évaluations subies par les adhérents.
- Compter une forte collaboration de ses bénévoles, ses entraîneurs et ses administrateurs;
- Posséder des stratégies efficaces et novatrices pour le marketing et les médias sociaux;
- Cultiver et maintenir un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif;
- Incarner et illustrer les valeurs de la sécurité, de l'intégrité, de la collaboration, de l'excellence et de l'innovation de Patinage Canada.
- Respecter les exigences opérationnelles des clubs et des écoles de patinage et ne pas avoir reçu d'avertissement ou de pénalité pour tout non-respect de ces exigences durant la saison de patinage actuelle ou antérieure.



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

Prix national du bénévole

Ce prix sera décerné à un bénévole adulte, actif et actuellement inscrit et en règle, dont les efforts ont produit des résultats précis et positifs. Ce prix sera décerné à une personne de chacune des dix sections, qui respecte les critères suivants :

- Faire du bénévolat au niveau d'un club, d'une section ou à l'échelon national et exerce n'importe quelle fonction (p. ex., membre du conseil d'administration, bénévole de comité, bénévole lors d'événements, etc.).
- Aller au-delà de son rôle pour faire une différence positive.
- Contributions reflètent une passion pour le sport et ses participants.
- Être un modèle de rôle exemplaire pour d'autres bénévoles, patineurs et/ou entraîneurs.
- Avoir fait au moins dix (10) ans de bénévolat dans le sport du patinage artistique.
- Connaissance et intérêt relativement à l'orientation future du sport.
- Incarner et illustrer les valeurs de Patinage Canada qui sont la sécurité, l'intégrité, la collaboration, l'excellence et l'innovation.



Prix national des officiels

Les officiels actifs (représentants techniques, juges, arbitres, contrôleurs techniques, spécialistes techniques et spécialistes de données) sont admissibles pour ce prix. Les mises en candidature doivent être faites par des officiels, des entraîneurs, des gérants d'équipe ou tout membre du conseil d'administration de Patinage Canada, du conseil d'administration de la section, des présidents des comités des juges et des évaluateurs de section ou des présidents des comités de spécialistes de données de section.

Les candidats doivent respecter les critères minimums énoncés ci-dessous et consentir à la mise en candidature :

- Officielle ou officiel actuellement inscrit et en règle de Patinage Canada.
- A exercé ses fonctions à un minimum d'un événement ou d'un jour d'évaluation durant la saison en cours, à n'importe quel niveau.
- Connaissance démontrée des philosophies, de la vision et de la mission des programmes de Patinage Canada.
- Officielle ou officiel qui tient à partager des renseignements exacts avec d'autres officiels, athlètes, entraîneurs et parents/tuteurs, dans le but de développer le patinage au Canada.
- Officielle ou officiel qui a donné et continuera à donner un service de qualité au niveau de la section ou au niveau national ou international.
- Personne qui incarne et illustre les valeurs de la sécurité, de l'intégrité, de la collaboration, de l'excellence et de l'innovation de Patinage Canada.

Ce prix sera décerné à une personne. La présidente de Patinage Canada, la présidente du Comité d'affectation et de promotion des officiels, la présidente du Comité des officiels, des juges, des évaluateurs et du jury technique et la gestionnaire principale, Excellence de la performance et officiels sélectionneront le gagnant ou la gagnante. Patinage Canada se réserve le droit de ne pas décerner ce prix au cours d'une année donnée.



Prix national des entraîneurs

Ce prix rend hommage aux entraîneurs exceptionnels, qui inspirent et appuient les patineurs tout au long des stades de développement à long terme (DLT) des parcours Star et/ou du podium. Ce prix reconnaît le dévouement exceptionnel, l'excellence et l'impact positif sur la croissance des patineurs, tant sur la glace qu'en dehors. Les critères sont :

- Être un entraîneur inscrit auprès de Patinage Canada et en règle.
- Entraîneur individuel ou équipe d'entraîneurs.
- Entrainer activement dans un ou plusieurs parcours du DLT :
 - parcours S'amuser grâce au sport et STAR : Patinage Plus, Patinage Star, Patinage intensif Plus;
 - parcours du podium : stades S'entraîner à s'entraîner, S'entraîner à la compétition, S'entraîner à gagner dans une ou plusieurs disciplines de patinage (patinage en simple, patinage en couple, danse sur glace, patinage synchronisé).
- Compter au moins une certification du PNCE dans l'un des parcours suivants :
 - parcours S'amuser grâce au sport et STAR : entraîneur certifié de Patinage Plus ou de niveau supérieur;
 - parcours du podium : entraîneur provincial certifié ou de niveau supérieur.
- Inspirer les patineurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et à viser l'excellence individuelle et/ou de l'équipe.
- Contribuer à la croissance de notre sport, par le biais de diverses activités professionnelles et bénévoles dans des comités régionaux, provinciaux et/ou nationaux, en tant que responsables du développement des entraîneurs du PNCE, officiels du jury technique, animateurs de séminaires, mentors, etc.
- Accueillir le changement, l'innovation et la philosophie de Vie active.



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

- Faire preuve d'une approche axée sur la personne auprès des patineurs/athlètes et qui offrent un soutien holistique du développement.
- Incarner et illustrer les valeurs de Patinage Canada qui sont la sécurité, l'intégrité, la collaboration, l'excellence et l'innovation.
- Entraîneurs du parcours Star, qui font preuve d'excellence pour le développement de patineurs accomplis, dans le cadre de programmes d'initiation au patinage, au patinage artistique et/ou au patinage intensif.
- Entraîneurs du parcours du podium, qui ont remporté du succès dans des compétitions nationales et/ou internationales, notamment le Grand Prix ISU et les championnats, ainsi que les Jeux olympiques d'hiver.

La personne gagnante sera choisie par un jury composé de la présidente de Patinage Canada, du président du Comité des entraîneurs et de la gestionnaire principale, Entrainement. Des équipes composées d'un maximum de deux entraîneurs peuvent être mises en candidature, le cas échéant. Patinage Canada se réserve le droit de ne pas présenter de prix au cours d'une année donnée.

Bons lauréats à tous !



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

ANNEXE 1

Aide-mémoire pour les prix du bénévole

Prix du bénévole régional :

- Au moins deux (2) ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque région soumet un récipiendaire.
- Les récipiendaires de chaque région seront honorés lors du Gala reconnaissance de Patinage Québec.

Prix du bénévole de section

- Au moins cinq (5) ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque région soumet un candidat.
- Un candidat n'est pas nécessairement un gagnant du prix bénévole régional, il doit obligatoirement répondre aux critères du bénévole de section.
- Comité de sélection du lauréat : provincial.

Prix national du bénévole

- Au moins dix (10) ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque section soumet un candidat.
- Ce prix sera décerné à une personne de chacune des dix sections.